

# L'homéopathie appliquée aux ovins

## Initiation

### Objectifs

Faire connaître aux éleveurs les principes généraux de l'homéopathie appliqué à l'élevage ovin, savoir observer leurs animaux avec précision et permettre aux participants d'utiliser des remèdes dans des situations simples.

### Enjeux

Les éleveurs, soucieux de la santé de leur troupeau, apprécient de pouvoir agir dès les premiers symptômes et de participer à la guérison de leurs animaux. L'efficacité, le faible coût des remèdes homéopathiques sont des atouts majeurs en élevage, sans oublier l'absence de résidus.

### Contenu

Jour 1 :

- Apporter les notions homéopathiques de santé et de maladie
- Définir les bases de l'homéopathie : son historique et les principes de la globalité, la similitude, les dilutions dynamisations
- Présentation de la structure du répertoire homéopathique et des matières médicales
- A partir de cas cliniques, recherche de rubriques homéopathiques pour commencer à se familiariser avec le répertoire

Jour 2 :

- Décrire comment observer ses animaux pour une prescription homéopathique : questionnaire homéopathique
- Doctrine homéopathique : maladie aiguë / maladie chronique - nosologie homéopathique pour comprendre quels symptômes choisir
- Décrire les différents schémas d'évolution suite à la prise d'un remède : suppression et aggravation
- S'exercer avec les cas cliniques apportés par l'intervenant
- Détailler quelques remèdes homéopathiques d'usage simple
- Mise en situation dans un élevage ovin : observation des symptômes d'un ou plusieurs animaux par les participants, choix des rubriques homéopathiques, recherche dans le répertoire

### Dates, lieux et intervenants

**20 avr 2020** Lycée Agricole Le Cep d'Or  
09:00 - 17:00 (7hrs) 34800 Clermont l'Hérault

**27 avr 2020** Lycée Agricole Le Cep d'Or  
09:00 - 17:00 (7hrs) 34800 Clermont l'Hérault

Dr Nathalie Laroche, vétérinaire du groupement Zone Verte

Dr Nathalie Laroche, vétérinaire du groupement Zone Verte

### Financier(s)



### Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

### Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : \_\_

\_\_\_\_\_

### Infos complémentaires



**Durée de la formation** 2 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 20/04/2020

### Tarifs

Non agricole 140€  
gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA  
Autre fonds de formation, nous contacter

### Plus de renseignements

Mendès Céline  
celine.mendes@bio34.com  
CIVAM bio 34  
Maison des Agriculteurs B  
Mas de Saporta CS 50023  
34875  
LATTES  
Tel. 04 67 06 23 90  
Fax. 04 67 06 55 75  
N° d'organisme de formation :  
91340782734

**Taux de satisfaction : %**



**Modalités d'accès :**

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))